



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1137-21 ET 1302

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 6 décembre 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1137-21 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES
MUNICIPAUX, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1137-19 ET SES
AMENDEMENTS**

2. Le règlement numéro 1137-21 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.
3. Lors de sa séance du 13 décembre 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1302 IMPOSANT DES TAXES ET EXIGEANT DES
COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA VILLE AU COURS
DE L'EXERCICE FINANCIER 2022**

4. Ce règlement numéro 1302 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.
5. Ces règlements peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 15 décembre 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca